

ADM011

Procédure défraiement des juges « Course »**Objet de la procédure**

Cette procédure vise à décrire l'organisation et le fonctionnement du règlement des frais.

<u>Définition</u>	<p>Le présent règlement a pour objet de déterminer, à toutes fins pratiques, de rigueur et de bonne gestion, les procédures financières suivies par la Ligue. En matière d'engagement de notes de frais, de paiements, ainsi que les barèmes de remboursement applicables au défraiement des juges « course ».</p> <p>Chaque engagement de dépense est formulé auprès des organisateurs de la compétition.</p>
<u>Domaine d'application</u>	<p>Il est communiqué à l'ensemble des élus du Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président de la Commission Course et Président des clubs course qui en assureront la diffusion et le respect.</p>
<u>Prise en charge</u>	<p>Comment : Transmission de l'ensemble des factures auprès des organisateurs. A joindre impérativement les originaux des factures.</p> <p>Quand : Au plus tard 15 jours après son retour de mission.</p> <p>A qui : Au Président ou Trésorier du club organisateur avec l'ensemble des factures.</p>
<u>Règlement</u>	<p>Quand : Sous 10 jours maximum, après réception de la note de frais</p>

DEFRAIEMENT DES JUGES ET CHRONOMETREURS :

Dans le but de favoriser le développement des compétitions dans la région Bourgogne Franche-Comté et contrairement à ce qui avait été annoncé dans le cahier des charges pour l'organisation d'une course ; les défraiements se feront sous forme de forfaits :

- Juges Nationaux et chronométrateur : 40 €
- Juges Régionaux : 35 €
- Juges Stagiaires : 20 €
- Juge arbitre : 35 € / compétition (1 juge arbitre par compétition).

A ajouter bien sûr à ce forfait les frais d'autoroute sur justificatifs. Les repas des juges seront bien sûr à la charge de l'organisateur également. Le nombre de Juges par compétition sera de 8 en Indoor et de 5 en Outdoor.

ATTENTION :

Pour les Interzones PBM, les défraiements se font sur la base du tarif fédéral (0,30 € du km) et seuls les juges nationaux peuvent bénéficier de cette indemnisation.

Responsable : Mme JOLY Béatrice Mail : beatricejoly5330@neuf.fr

La responsable des Juges

Le Responsable Commission Course